



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats première embauche

Question au Gouvernement n° 2450

Texte de la question

CONTRAT PREMIERE EMBAUCHE

M. le président. La parole est à M. Laurent Hénart, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Laurent Hénart. Monsieur le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, notre assemblée discutera la semaine prochaine de l'égalité des chances. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. Maxime Gremetz. Je n'ai jamais vu ça : un texte que nous n'avons pas eu le temps d'examiner !

M. Laurent Hénart. Il s'agit bien d'un apport de notre histoire républicaine que de considérer que l'égalité des chances à la naissance ne suffit pas, qu'il faut tenir compte des parcours de vie et que des actions volontaires sont nécessaires pour rétablir des chances égales entre les citoyens.

J'en viens à l'emploi des jeunes : ce qu'ont montré vingt ans de chômage de masse dans notre pays, c'est que les jeunes sont particulièrement discriminés à l'emploi. D'abord, neuf jeunes sur dix commencent leur vie active par les CDD et par l'intérim. Le CDI est pour eux une exception - l'âge moyen auquel on y accède est, je le rappelle, de trente-trois ans. Ensuite et surtout, ils sont pénalisés dans leur vie quotidienne en matière de crédit et de logement.

Vous proposez d'intégrer dans le projet de loi le contrat " première embauche ", qui est un CDI prévoyant une période de consolidation de deux ans, au cours de laquelle - et je souhaiterais que vous puissiez détailler la position du Gouvernement sur ce point - vous essayez tout à la fois de renforcer les droits, notamment en matière de formation et de chômage, et d'ouvrir aux jeunes des capacités nouvelles pour leur vie quotidienne et pour compléter leur qualification.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous confirmer votre analyse, qui consiste à donner aux jeunes plus de chances d'emploi *(Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains)* et, surtout, plus de chances pour que, contrairement à ce qui se produit avec les CDD et l'intérim, ce premier emploi débouche sur un contrat à durée indéterminée ? Pouvez-vous également nous expliquer les mécanismes concrets de cette consolidation, qui permettront que cette chance supplémentaire donnée aux jeunes se transforme en un emploi stable ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

M. Jean-Louis Borloo, *ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement*. Monsieur Hénart, je vais vous annoncer un chiffre qui va vous faire plaisir (*" Allô, allô ! " sur les bancs du groupe socialiste*), à vous qui avez contribué au plan de relance de l'apprentissage dans notre pays.

M. Bernard Roman. Pourquoi a-t-il été viré du Gouvernement ?

M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Avec l'aide à l'apprentissage - 1 600 euros pour toute personne qui recrute un apprenti et 2 200 euros dans les quartiers en grande difficulté -, le fonds de modernisation et de développement de l'apprentissage qui négocie avec chaque région et un certain nombre d'aides que je ne détaillerai pas, le nombre d'apprentis a augmenté de 8,9 % cette année dans notre pays *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire)* et nous passerons, en suivant ce parcours, de 350 000 à 500 000 dans les délais prévus.

Revenons au contrat première embauche. De même que, pour faire face au problème spécifique qui se pose

pour les seniors, a été mis en place avec les partenaires sociaux et sur leur proposition l'outil CDD seniors, de même, pour la première embauche de nos jeunes, une réponse spécifique s'impose.

M. Jean Glavany. Parlez-en aux partenaires sociaux !

M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. J'entends parler de précarité ("*Oui ! " sur les bancs du groupe socialiste*), mais quand un jeune a le choix entre un stage d'un mois, un CDD de trois mois, l'intérim ou ce CDI, quel père ou quelle mère de famille ira dire à son fils ou à sa fille de choisir le stage plutôt que ce contrat première embauche ? Qu'est-ce qui vaut mieux ? Dans la vie, il faut parfois avoir des idées simples : c'est aussi bête que cela, et aucun père ou mère de famille, ni *a fortiori* aucun grand-père ni aucune grand-mère ne dira le contraire. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2450

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 janvier 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 janvier 2006